Nations Unies A/68/656

Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 133 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/628). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des informations complémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 10 décembre 2013.

2. L'estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses et les recettes de l'exercice biennal 2012-2013 repose sur les dépenses effectivement engagées au cours des 21 premiers mois de l'exercice, les dépenses prévues pour les 3 derniers mois, l'évolution des taux de change et de l'inflation ainsi que les ajustements au coût de la vie.

3. Le Comité consultatif note que ce montant représente une augmentation nette de 173,2 millions de dollars par rapport aux montants des crédits et des prévisions de recettes révisés qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans les sections A à C de sa résolution 67/247 et dans sa résolution 67/269. Le montant des dépenses prévues pour l'exercice 2012-2013 devrait s'élever à 5 603,7 millions de dollars, soit une hausse de 204,3 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts (5 399,4 millions de dollars). Le montant des recettes prévues devrait atteindre 543,0 millions de dollars, soit une augmentation de 31,1 millions de dollars par rapport au montant révisé des recettes (511,9 millions de dollars). Le montant des dépenses et des recettes est récapitulé dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général.

4. L'augmentation nette de 173,2 millions de dollars résulte de l'effet combiné des facteurs suivants : a) une hausse de 204,3 millions de dollars des dépenses prévues imputable aux fluctuations des taux de change (43,8 millions de dollars),

Merci de recycler

à la variation des taux d'inflation (67,3 millions de dollars) et à des dépenses engagées conformément aux dispositions de la résolution 66/249 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2012-2013 et à la suite de décisions d'organes directeurs (43,3 millions de dollars) et du fait de l'ajustement du coût des postes et d'autres objets de dépense, sur la base des dépenses effectives et des dépenses prévues (49,9 millions de dollars); et b) une augmentation des recettes prévues (31,1 millions de dollars). Les états 1, 2 et 3 du rapport du Secrétaire général récapitulent les prévisions de dépenses pour 2012-2013 par chapitre de budget, objet de dépense et facteur de variation (taux de change, inflation, dépenses imprévues et extraordinaires et décisions des organes directeurs, taux d'occupation des postes et autres facteurs).

Taux de change et inflation

5. Les modifications des prévisions de dépenses imputables à l'évolution des taux de change et de l'inflation sont analysées dans la partie A du rapport du Secrétaire général. Le tableau 4 fait apparaître la répartition, par lieu d'affectation, des augmentations et diminutions des dépenses prévues dues aux fluctuations de change et à la variation des taux d'inflation. Les états 4 et 5 du rapport du Secrétaire général donnent, pour tous les lieux d'affectation, des précisions sur les taux de change prévus au budget et les taux effectifs.

6. Au paragraphe 3 de son rapport, le Secrétaire général indique que les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2012-2013 tiennent compte du report de l'actualisation des coûts liés aux postes au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et des taux de vacance de postes pour l'année 2012 ainsi que du report de l'actualisation de l'ensemble des coûts liés aux postes pour l'année 2013, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de la section X de sa résolution 67/246 sur les questions concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

7. Au paragraphe 9 de son rapport, le Secrétaire général indique que les paramètres d'inflation et de taux de change appliqués au calcul des ajustements à apporter aux ressources affectées aux postes pour l'année 2013 reposent sur les taux effectivement constatés en 2013, plutôt que sur les taux approuvés dans les crédits révisés pour 2010-2011. Pour 2012, les ajustements sont fondés sur les taux effectivement constatés en 2012, et non sur les taux de change et d'inflation approuvés dans les crédits révisés pour 2012-2013, qui avaient été calculés en utilisant des projections pour les deux derniers mois de 2012.

8. Au paragraphe 10 de son rapport, le Secrétaire général explique que pour les objets de dépense autres que les postes, les ajustements sont fondés sur les taux effectivement constatés jusqu'à la date d'établissement dudit rapport et non sur ceux approuvés dans les crédits révisés pour 2012-2013. Conformément à la méthode approuvée, les crédits révisés pour 2012-2013 ont été calculés en appliquant les taux de change du mois d'octobre 2012 pour Addis-Abeba, Beyrouth, Gaza, Nairobi et Genève et le taux de change moyen pour les autres lieux d'affectation de façon à aboutir au montant estimatif le plus bas pour chaque lieu d'affectation.

9. Comme indiqué au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général, l'augmentation des prévisions de dépenses s'explique par les taux de change défavorables du dollar des États-Unis par rapport à un certain nombre d'autres devises, comme le franc suisse (49,5 millions), le baht thaïlandais (2,8 millions), le

peso chilien (1,6 million) et l'euro (1,4 million). Elle a été atténuée par la diminution des besoins pour Addis-Abeba (6,1 millions) et Nairobi (2,4 millions), par suite d'une évolution favorable des taux de change. La répartition, par lieu d'affectation, du montant total de l'augmentation pour 2012-2013, est présentée dans le tableau 4 du rapport.

10. S'agissant du franc suisse en particulier, dont les fluctuations représentent l'essentiel de l'augmentation, le Comité consultatif note qu'un taux de 0,939 franc suisse pour 1 dollar était retenu pour les objets de dépense autres que les postes dans les crédits révisés pour 2012-2013. Un taux de 1,046 franc suisse pour 1 dollar était appliqué aux postes pour 2013 dans les crédits révisés pour 2010-2011. Le taux moyen calculé pour 2013, sur la base des taux effectifs jusqu'en octobre 2013, le taux du mois d'octobre étant appliqué aux mois de novembre et décembre, était en fait de 0,926 franc suisse pour 1 dollar. Le Secrétaire général indique que ces fluctuations ne tiennent pas compte du gain de change de 3,5 millions de dollars obtenu grâce à des achats à terme de francs suisses entre mai et décembre 2013 (voir par. 12 à 14 ci-dessous pour plus d'observations sur l'expérience récente du Secrétariat en matière d'achats de contrats de change à terme).

11. Des renseignements sur l'impact de l'inflation sont donnés aux paragraphes 17 à 20 du rapport du Secrétaire général. Il est indiqué que les ajustements liés à l'inflation reposent sur les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation ou sur les changements intervenus dans les coefficients d'ajustement effectivement appliqués à la rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les ajustements au coût de la vie apportés au barème des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées. L'augmentation de 67,3 millions de dollars tient aux ajustements apportés à la rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (26 millions de dollars), à la rémunération des agents des services généraux (27 millions de dollars), aux contributions du personnel (13 millions de dollars) et aux objets de dépense autres que les postes (1,3 million de dollars). On trouve au tableau 6 du rapport du Secrétaire général une ventilation des augmentations ou diminutions des dépenses relatives aux postes dues à l'inflation, par lieu d'affectation. Les changements les plus importants étaient liés à l'inflation à New York et se sont traduits par un ajustement à la hausse des salaires des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (16,4 millions de dollars) et des agents des services généraux et des catégories apparentées (7,3 millions de dollars) ainsi que par une augmentation des recettes provenant des contributions du personnel (6,4 millions de dollars).

Expérience récente de l'achat de contrats de change à terme

12. Au paragraphe 22 de son rapport, le Secrétaire général donne des détails sur l'expérience acquise à ce jour dans l'achat de contrats de change à terme, autorisé par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de la section X de sa résolution 67/246, ainsi que sur leur présentation comptable. Il explique que comme les transactions libellées en francs suisses et les variations des cours de cette monnaie avaient le plus d'incidence sur le budget, des contrats à terme avaient été conclus pour la période allant de mai à décembre 2013 pour un montant de 150 millions de francs suisses. Avec le repli du dollar des États-Unis par rapport au franc suisse en 2013, l'écart positif net entre les taux de change à terme fixés par contrat et les taux de change opérationnels de l'ONU se chiffrait à 3,5 millions de dollars.

13. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette expérience avait démontré la capacité de l'Organisation de tirer parti des achats de contrats de change à terme. Il a aussi été avisé qu'au premier semestre de 2014, le Secrétariat compte procéder à des achats de contrats de ce type d'un montant de 20 millions de francs suisses pour chaque mois de 2014 afin de couvrir une partie des dépenses de personnel inscrites au budget ordinaire. De l'avis du Secrétariat, l'Organisation pourra ainsi être sûre, une fois ces transactions conclues, des montants qu'elle devra finalement régler. À cet égard, le Comité note que la figure VI du rapport du Secrétaire général décrit l'évolution du franc suisse et de l'euro par rapport au dollar des États-Unis au cours de la décennie 2002-2013, révélant une volatilité considérable pendant la période.

14. **Le Comité consultatif convient que l'expérience initiale de l'achat à terme semble convaincante et que ce type de contrats permettrait à l'Organisation de jouir d'une plus grande sécurité budgétaire et constituerait un précieux outil pour le Secrétaire général en lui donnant les moyens de mieux naviguer les implications budgétaires des fluctuations de change. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir une évaluation plus détaillée de l'expérience des achats à terme dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.**

Dépenses imprévues et extraordinaires et dépenses découlant de décisions des organes directeurs

15. On trouve des détails sur les dépenses engagées en application des dispositions de la résolution 66/249 aux paragraphes 23 à 25 et dans le tableau 7 du rapport du Secrétaire général. Les dépenses supplémentaires se chiffrent à 23,28 millions de dollars au total et correspondent à des engagements pris au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (0,15 million de dollars), du chapitre 3 (Affaires politiques) (19,16 millions de dollars), du chapitre 7 (Cour internationale de Justice) (0,04 million de dollars), du chapitre 24 (Droits de l'homme) (3,70 millions de dollars) et du chapitre 34 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (0,23 million de dollars).

16. Aux paragraphes 26 à 30 de son rapport, le Secrétaire général indique que des engagements découlant de décisions d'organes directeurs d'un montant de 20,1 millions de dollars ont été pris, en rapport à l'octroi d'une subvention au Tribunal spécial pour la Sierra Leone (14 millions de dollars) et à la révision des prévisions rendue nécessaire par les travaux de remise en état à entreprendre au Siège de l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'ouragan Sandy (6,1 millions de dollars).

17. S'agissant des montants demandés pour les travaux de remise en état, le Comité consultatif note qu'au 31 octobre 2013, seule la moitié des crédits débloqués à cet effet avaient été utilisés, mais qu'il était prévu que le montant restant soit dépensé au 31 décembre 2013. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que des commandes avaient été passées ou que les fournisseurs qui avaient déjà été retenus au terme d'appels d'offre organisés par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et supervisés par la Division des achats soumettaient des avenants pour les travaux liés à l'ouragan Sandy. **Le Comité consultatif note que les travaux de remise en état sont toujours en cours plus de 12 mois après l'ouragan Sandy,**

et qu'une part significative des montants correspondants doit être utilisée avant la fin de 2013.

Taux d'occupation des postes et autres facteurs

18. Dans son rapport, le Secrétaire général annonce une augmentation d'un montant de 49,9 millions de dollars, c'est-à-dire un accroissement de 66,8 millions de dollars des dépenses liées aux postes et de 8 millions de dollars des recettes provenant des contributions du personnel et une réduction de 24,9 millions de dollars des dépenses autres que les postes. On trouve dans l'état 2 du rapport des détails sur le taux d'occupation des postes et d'autres facteurs par objet de dépense.

19. L'augmentation d'un montant de 66,8 millions de dollars annoncée au titre des postes s'explique par une progression de la masse salariale et des dépenses communes de personnel, avec des taux de vacance inférieurs à ce qui était prévu au budget pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur pour 2012 comme pour 2013. On trouve davantage de détails sur les taux de vacance de postes effectifs pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les agents de la catégorie des services généraux de 2010 à 2013 dans l'état 8 du rapport du Secrétaire général.

Autres dépenses de personnel

20. Le Comité consultatif note qu'à l'alinéa c) du paragraphe 36 du rapport du Secrétaire général, il est indiqué que la sous-utilisation, à concurrence de 10,8 millions de dollars, des crédits inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) s'explique essentiellement par une réduction de l'emploi de personnel temporaire pour les réunions à Genève. En ce qui concerne la cessation des réponses écrites aux listes de points soulevés par les organes conventionnels des droits de l'homme, le Comité a obtenu des informations selon lesquelles cet arrêt avait été annoncé dans une note verbale de 2012 prévenant que le Secrétariat mettait fin à cette pratique. **Étant donné qu'aucune instruction n'a été donnée en ce sens par les organes intergouvernementaux compétents, le Comité recommande que l'Assemblée générale ordonne au Secrétaire général de rétablir, avec effet immédiat, la traduction des réponses écrites aux listes de points soulevés par les organes conventionnels des droits de l'homme**.

Frais de voyage

21. Le montant net des dépenses au titre des voyages des représentants et des membres du personnel devrait être inférieur de, respectivement, 4,6 millions et 1,3 million de dollars au montant inscrit au budget (voir par. 41 et 42 du rapport du Secrétaire général). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des explications écrites selon lesquelles l'évolution des modalités de voyage effectives pendant l'exercice biennal 2012-2013 était due à une série de changements considérables et à des situations particulières propres à certains chapitres du budget.

22. Le Comité consultatif s'est aussi renseigné sur l'impact des mesures prises pour limiter les frais de voyage consistant, par exemple, à réduire le nombre des voyages organisés dans un court délai et à faire en sorte que les réservations soient faites aussi longtemps que possible avant la date du voyage (voir résolutions 65/268,

annexe, par. 2 e), et 67/254 A, sect. VI, par. 8 de l'Assemblée générale). Il a été informé que l'on n'était pas en mesure d'évaluer les effets produits par le changement de politique en la matière pendant l'exercice 2012-2013. **Le Comité note avec regret qu'une nouvelle fois, le Secrétaire général n'a pas communiqué d'information concernant l'effet, sur les ressources nécessaires, des mesures relatives aux voyages prescrites par l'Assemblée générale dans plusieurs résolutions successives (voir aussi A/68/7, par. 118). À cet égard, le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de présenter des informations claires et détaillées à ce sujet dans son premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015**.

Mobilier, matériel et rénovation des locaux

23. Dans le rapport du Secrétaire général, il est question de plusieurs cas où les besoins, plus importants que prévu, ne sont pas couverts par les ressources allouées au titre du plan-cadre d'équipement ou des dépenses connexes relevant du Service de la gestion des installations. Au paragraphe 47 par exemple, il est indiqué qu'un montant de 0,7 million de dollars a été dépensé pour l'installation d'un système de télévision sur IP dans le cadre de la mise en service du centre audiovisuel permanent et du système de gestion des fichiers numériques. Un autre dépassement, de 4,8 millions de dollars, correspond aux montants investis dans l'équipement technique des salles de conférence du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences nouvellement rénovés (voir par. 48 a) du rapport). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces dépenses étaient exceptionnelles et qu'il s'agissait là d'un investissement ponctuel dans un système électronique de plaques nominatives installé dans les salles de conférence en vue d'améliorer l'efficacité des services de conférence. On trouvera les observations et recommandations du Comité relatives à l'estimation des dépenses connexes dans les différents rapports qu'il a consacrés au plan-cadre d'équipement et, en particulier, dans la section V du dernier d'entre eux [rapport du 25 octobre 2013 (A/68/551)].

24. **Le Comité consultatif est convaincu que ces dépenses extraordinaires auraient pu être évitées si le budget du plan-cadre d'équipement et les prévisions de dépenses connexes avait été établis correctement. Le Comité souligne aussi que toutes ces dépenses, y compris celles mentionnées au paragraphe 23 ci-dessus, devraient figurer dans un descriptif complet des dépenses connexes, lequel pourrait être présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine lorsqu'elle se penchera sur les décisions financières en la matière.**

Engagements non réglés

25. Au paragraphe 54 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'à la fin d'octobre 2013, le montant des engagements non réglés s'élevait à 199,5 millions de dollars. Le Comité consultatif note que ce solde soutient avantageusement la comparaison avec le montant de 299,6 millions de dollars dont il avait été fait état pour la même période dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011. **Le Comité salue les efforts du Secrétaire général en vue de limiter le montant des engagements non réglés à la fin de l'exercice. En outre, le Comité veut croire que l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public, dont les effets apparaîtront dans les rapports sur l'exécution des prochains budgets-programmes, permettra d'améliorer encore la gestion des dépenses**.

Chapitres des recettes

26. Les informations relatives aux chapitres premier (Recettes provenant des contributions du personnel), 2 (Recettes générales) et 3 (Services destinés au public) sont présentées aux paragraphes 55 à 60 du rapport du Secrétaire général, dont le tableau 8 récapitule les modifications apportées aux prévisions figurant dans les chapitres des recettes. Comme indiqué, le montant inscrit aux chapitres des recettes a augmenté, au total, de 31,1 millions de dollars : 25,9 millions au titre des contributions du personnel et 5,3 millions au titre des recettes générales, moins 0,1 million au titre des services destinés au public.

Conclusion

27. La mesure que l'Assemblée générale est invitée à prendre est énoncée au paragraphe 62 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport et approuve les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2012-2013, telles qu'estimées au tableau 3, et les prévisions de recettes correspondantes, telles qu'estimées au tableau 8**.